



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2021

Conseillers présents :

- ❖ Mesdames Nicole LACROIX, Alice MARGOTTON et Audrey RAYNAUD.
- ❖ Messieurs Gilbert BOMBAIL, Michel LACROIX, Didier LAGARDE, Frédéric PLANES, Georges RAMON et Jacques ROSES.

Conseillère excusée et représentée :

- ❖ Madame Laura PEDROZO (procuration à Frédéric PLANES)

Conseiller excusé et non représenté :

- ❖ Monsieur Michael SOLER

Monsieur le maire demande s'il y a une ou un volontaire pour assumer le rôle de secrétaire de séance : Gilbert BOMBAIL se porte volontaire.

Georges RAMON, maire de Belvis, ouvre la séance à 20h40 et procède à la lecture de l'ordre du jour.

1°) délibérations :

• Commune

- ❖ Ouverture de crédit sur l'opération « embellissement village » :
Il s'agit d'un mouvement comptable afin de quantifier et de regrouper les actions d'embellissement du village : cette opération porte sur un maximum de 3 000,00 €
La proposition est adoptée à l'unanimité.
- ❖ Ouverture de crédit sur l'opération « Isolation mairie » :
Ce mouvement comptable a pour but de supporter les investissements liés à l'isolation de la mairie mais également l'installation de brise soleil destinés à la salle d'exposition: cette ouverture de crédit porte sur un maximum de 10 000,00 €
La proposition est adoptée à la majorité : 9 pour et 1 abstention (Laura PEDROZO)
- ❖ Adoption de la M57 au budget principal de la commune :
Il s'agit de la mise en place d'une nouvelle nomenclature comptable en avance de phase dès 2022 puisque cette norme deviendra obligatoire en 2024.
Cette nouvelle nomenclature offre plus de souplesse avec notamment la permission de dépassement des budgets prévisionnels de 7,5 % sans recours à une Décision Modificative.
L'adoption de cette nomenclature sera suivi, dans un second temps, de l'adoption du Compte Financier Unique (CFU)
La proposition est adoptée à l'unanimité.

- ❖ Demande de subvention pour acquisition et pose d'un pare-soleil à la salle d'exposition :
La demande porte sur l'autorisation de procéder à une demande de concours financier auprès de la Région et du Département pour l'acquisition et l'installation d'un pare-soleil sur les parois extérieures de la salle d'exposition.
La proposition est adoptée à la majorité : 8 pour, 1 contre (Michel LACROIX) et 1 abstention (Laura PEDROZO).

- ❖ Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelles B75 et B80 :
Il s'agit de la vente de la maison (B75) et du jardin (B80) appartenant à Evelyne SANCHEZ née DELES.
Le conseil renonce à la préemption sur la vente de ces parcelles à l'unanimité.

- ❖ Convention Protection Civile :
La Protection Civile étant une association, il est nécessaire de passer une convention avec cette dernière afin d'obtenir son soutien en cas de péril ou d'événement majeur grave.
Cette convention porte sur la mise à disposition de personnel, de véhicules et des moyens adéquats en cas de sinistre.
La cotisation est de 1 € par habitant.
L'adhésion est adoptée à l'unanimité.

- **SEA (Service des Eaux et Assainissement)**

- ❖ Demande de subvention pour l'exécution du schéma directeur :
La Préfecture ayant demandé durant ces trois dernières années la mise aux normes des installations d'assainissement sans réponse positive de la part de la mairie, la Préfecture a donc sanctionné la commune de Belvis en bloquant toutes les demandes d'urbanisme.
Il est donc non seulement urgent mais indispensable de procéder aux réparations, mise aux normes et aménagements concernant l'assainissement car nécessaire pour un fonctionnement de la station d'épuration et afin de retrouver notre capacité d'urbanisme.
Le schéma directeur établi par l'ATD (Agence Technique Départementale) en collaboration avec Azur Environnement est estimé à 285 814 €.
Le financement des travaux pourrait s'effectuer de la manière suivante :
15 % à la charge du Département
10 % à la charge de l'État
55 % à la charge de l'Agence de l'Eau
20 % à la charge de la commune soit 57 162,80 €
Une demande de subventions sera donc établie en ce sens.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

2°) Informations et Questions diverses :

- ❖ Epicerie (RMS)
 - > Suite à un sondage effectué par Émeline auprès des clients réguliers de l'épicerie, le RMS sera ouvert du lundi matin au vendredi soir aux horaires habituels (fermé samedi, dimanche et jours fériés)
 - > Il sera procédé au passage aux horaires d'hiver à compter du 1^{er} novembre, à savoir 9h-midi et 16h – 18h.
 - > la question s'est posée quant à savoir s'il était opportun de réduire le nombre d'heures d'ouverture l'après-midi. Il est décidé de conserver le nombre actuel et un bilan définitif sera établi en fin d'année.

> En ce qui concerne les remplacements d'Émeline lors de ces absences entre autres pour congés, Christelle BATAILLE a proposé sa candidature. Celle-ci a été retenue et Christelle procédera prochainement à une formation afin d'être opérationnelle dans les meilleurs délais.

❖ CUB parcelle ZB61 :

Une demande de certificat d'urbanisme en vue de construction a été déposée par Régine CRESTIA pour la parcelle située au Buc face au lavoir. A noter que cette parcelle est réservée pour un parking selon le PLUI.

❖ Médecin du Plateau de Sault :

Suite à l'arrêt du docteur GIUSTI au 31 décembre 2021, une « réunion de crise » a réuni les élus du Plateau en présence du sous-préfet et du directeur de l'ARS.

Une solution provisoire a été retenue qui consiste :

> 2 semaines par mois seront assurées par le remplaçant actuel du docteur GIUSTI

> 1 semaine par mois sera assurée par un autre médecin

Il ne peut s'agir que d'une solution temporaire puisqu'elle ne couvre que 3/4 du temps.

Afin d'envisager une solution pérenne portant sur un temps plein, les professionnels de santé du Plateau vont être sollicités pour rédiger un projet de santé susceptible de « séduire » des postulants au remplacement définitif du docteur GIUSTI.

❖ Très haut débit :

ALSATIS propose une offre illimitée pour un tarif raisonnable. Quelques Belvisois y ont déjà souscrit.

❖ Travaux en bas du village (côté Buc)

Le chantier est à l'arrêt suite à une pénurie de matière première (absence d'approvisionnement en candélabres, ampoules, etc.)

Au printemps une nouvelle tranche devrait voir le jour avec l'effacement du réseau moyenne tension des prés de la ville

❖ Boîte à idées : création d'un four à pain collectif. Le conseil en prend note et en soutiendra la réalisation sous forme participative.

❖ Suite au contrôle annuel des extincteurs, nous avons constaté que la quasi-totalité des extincteurs étaient à changer. Ce renouvellement aurait dû être effectué en 2019. Un devis avait d'ailleurs été soumis à la mairie qui n'a pas donné suite. De ce fait, nous sommes dans l'obligation de procéder au remplacement dans les meilleurs délais.

❖ La liste des ayants-droit pour l'affouage va être affichée à la mairie. Les habitants qui n'y figurent pas et qui pensent correspondre aux critères exigés disposent d'un délai de 15 jours pour demander la rectification auprès du secrétariat aux heures d'ouverture de la mairie. Les inscriptions pour l'affouage 2022 auront lieu du 2 au 19 novembre à la mairie aux heures et jours d'ouverture.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 23h45.